



DOSSIER D'INSCRIPTION PERISCOLAIRES 2023/2024

(1 dossier par enfant)

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ECOLE :

CLASSE :

REGIME : CAF MSA AUTRES

Le dossier complet est à retourner au secrétariat de mairie avant le 15 juillet 2023.



Sans dossier d'inscription, l'enfant ne sera pas accueilli dans les services périscolaires, ni au restaurant scolaire.

Je coche les cases des services auxquels je souhaite inscrire mon enfant

- Transport scolaire
 Restaurant scolaire
 Accueil Périscolaire matin soir / quotidien occasionnel

RENSEIGNEMENTS A COMPLETER SUR L'ENFANT :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Ecole :

Classe :

Nom/Prénoms frères et sœurs :

Ecole et classe frères et sœurs :

RENSEIGNEMENTS A COMPLETER PAR LE REPRESENTANT LEGAL

Le représentant légal père mère autres

Autre représentant légal père mère autres

Nom :

Nom :

Prénoms :

Prénoms :

Adresse :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Adresse E-mail :

Adresse E-mail :

RESPONSABLE LEGAL ET PAYEUR POUR LES PRESTATIONS UTILISEES PAR L'ENFANT

Si le responsable payeur de l'enfant est différent des parents, préciser le nom, prénom, adresse et téléphone. Joindre la pièce d'identité et l'attestation signée par le payeur.

.....

.....

SORTIE DE L'ENFANT SCOLARISE EN ECOLE ELEMENTAIRE

En cas d'absence aux heures de sortie de l'école (16h30), je soussigné(e) M. et/ou Mme représentant(e) légal(e) de l'enfant ci-dessus désigné,

Autorise l'enseignement à confier mon enfant au service de l'accueil périscolaire et en accepte la réglementation.

Autorise mon enfant à rentrer seul à la maison ou à attendre devant le portail de l'école.

La responsabilité de la commune ne pourra en aucun cas être engagée.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné responsable légal de l'enfant autorise à venir récupérer mon enfant les personnes majeures (munies d'une pièce d'identité) suivantes :

Nom : Prénom : Téléphone :

Nom : Prénom : Téléphone :

Nom : Prénom : Téléphone :

PRESTATIONS FAMILIALES (RUBRIQUE OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION)

Coordonnées organisme prestations familiales (CAF, MSA, autres):

Coordonnées de l'allocataire :

Quotient familial : n° allocataire :

J'autorise le service scolaire dûment habilité à consulter les éléments de mon dossier d'allocations familiales nécessaires au calcul du tarif sur le site internet de la CAF.

Date et signature du ou des représentants :

ENGAGEMENT

Je soussigné, en tant que responsable légal désigné ci-dessous, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler à la commune de Queyrac tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité. Tout usage délibéré de faux est passible des peines prévues par le code pénal art L433-19 et L441-7. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux arts. L313-1 et L313-3 du même code.

Je certifie l'exactitude des informations du présent document.

J'autorise les responsables de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et du transport scolaire à prendre toutes dispositions utiles en cas d'urgence.

Je certifie avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur, des accueils périscolaires et du transport scolaire et m'engage à m'y conformer.

Le représentant : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autres (préciser)	Le représentant : <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> autres (préciser)
<i>« Lu et approuvé » date et signature</i>	<i>« Lu et approuvé » date et signature</i>

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Attestation d'assurance scolaire (pour l'année 2023/2024)
- Attestation de Sécurité Sociale
- Attestation des prestations familiales de l'année en cours
- En cas de séparation ou de divorce, la photocopie du jugement fixant la résidence de l'enfant
- Certificat médical précisant allergies, symptômes, procédure d'urgence le cas échéant
- Fiche sanitaire et fiche de renseignements « APS » ci-joint dûment complétée
- Fiche d'autorisation « sorties » ; « photographies » ; « droit au maquillage »

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

Accueil le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

07h30 - 08h50

Accueil le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

17h00 - 18h30

Les enfants doivent être récupérés au plus tard à 18h30.

Toute présence pendant ces plages horaires sera facturée.

TRANSPORT SCOLAIRE

ATTENTION à la rentrée ces horaires pourront être modifiés selon les effectifs des enfants inscrits utilisant ce service.

POINTS D'ARRET	HORAIRES MATIN (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)	HORAIRES SOIR (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Départ école de Queyrac	7h55	17h00
Lescapon	8h00	17h05
Les Ourmes I	8h05	17h10
Les Ourmes II	8h08	17h13
Sémian	8h17	17h23
Le Dez	8h19	17h25
Larnac	8h20	17h26
La Hontane 1	8h23	17h29
La Hontane 2	8h26	17h32

TRANSPORT INTERCOMMUNAL

POINTS DE DEPART	HORAIRES MATIN (Lundi au Vendredi)	HORAIRES SOIR (Lundi au vendredi)
Queyrac	8h30	16h35
Jau Dignac Loirac	8h45	16h45

